seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

seine&marne 77
LE DÉPARTEMENT

AIDES ET SUBVENTIONS, LOGEMENT / HABITAT — FONDS DE SOLIDARITÉ

LOGEMENT : NOUVELLE AIDE POUR 2024

© Getty Images

Vous avez des difficultés pour réaliser les travaux de votre logement ? Le Département de Seine-et-Marne propose un fonds d'aide dans le cadre du fonds de solidarité logement (FSL) afin de soutenir les copropriétaires, les propriétaires occupants et les bailleurs du parc privé à faibles ressources. Le point sur le montant et les démarches à suivre.

Créé le: 26/04/2024

Dans le prolongement de la hausse des aides du Fonds énergie et de l'élargissement des bénéficiaires en 2023 (https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/fonds-solidarite-logement-augmentation-aides-elargissement-beneficiaires), le Département de Seine-et-Marne crée une nouvelle aide, en complément du Fonds de solidarité logement : le fonds travaux.

Pour quel type de travaux ?

Le fonds travaux permet de financer une partie des travaux d'améliorations, de réparation, d'adaptation et de remise aux normes de leurs logements afin de permettre leur maintien dans le logement.

Qui peut bénéficier du fonds travaux ?

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

©DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Cette nouvelle aide s'adresse aux Seine-et-Marnais dont le revenu fiscal de référence est inférieur aux plafonds d'attribution des logements sociaux PLUS (prêt locatif à usage social :

- copropriétaires pour financer des travaux de réhabilitation et/ou d'accessibilité des parties communes, votés lors des Assemblées Générales tenues par le syndicat de copropriété,
- propriétaires seine-et-marnais occupants de leur logement devant effectuer des travaux de remise en état ou de remplacement d'équipement et/ou de matériel revêtant un caractère d'urgence, non pris en charge par les assurances,
- bailleurs privés (personnes propriétaires d'un logement mis à la location) devant effectuer des travaux de remise aux normes de leur logement.

Quel est le montant de cette aide ?

Le montant maximum du fonds travaux s'élève à 2 500 €, versée sous forme de prêt à taux zéro et/ou de secou rs aux copropriétaires, propriétaires occupants et bailleurs privés. Il est calculé en fonction du niveau de revenu selon un barème établi et voté par le département.

Comment faire la demande ?

Pour recevoir cette aide, il faut contacter le service Habitat du Département de Seine-et-Marne :

- par téléphone au 01.64.14.61.99 (les 1er, 2e et 3e mardis de chaque mois entre 9h30 et 12h et 14h et 16h30) ;
- sur rendez-vous au 19 rue Saint-Louis, Melun.

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

ACTUALITES

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Jeux de Paris 2024 : le Département offre des billets aux Seine-et-Marnais

Publié le 17/05/2024

SPORT

Un nouveau terrain de basket 3x3 à Nanteuil-lès-Meaux

Publié le 15/05/2024

DÉPARTEMENT

Le Département présente son bilan de mi-mandat

Publié le 28/04/2024

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Paris 2024 : 1 000 places offertes par le Département pour les Jeux paralympiques

Publié le 22/04/2024

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Retour sur la séance publique du 5 avril 2024

Publié le 05/04/2024

SOLIDARITÉS

Journée internationale des droits des femmes : le Département poursuit son engagement

Publié le 07/03/2024

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT
URL de la page : https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/fonds-solidarite-logement-nouvelle-aide-2024